

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 90 (1939)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Affaires de la société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

retour partiel aux modes anciens : le morcellement des pâturages de montagne, disparu dans plusieurs cantons, avait par exemple des avantages qui pourraient se présenter à nouveau, à l'avenir, dans les contrées où la production du bétail de boucherie et de certain élevage parerait en quelque mesure à la crise agricole. La répartition d'une partie des forêts en petites parcelles privées ne doit pas, non plus, être considérée sans autre comme une anomalie à supprimer. Un point demeure toujours le même, aussi important qu'autrefois : il importe de lutter contre l'exode rural, et de favoriser l'attachement — ou le retour — à la terre, en laissant à chaque domaine rural le plus de diversité possible dans sa production. La forêt attachée à l'exploitation agricole donnera toujours une plus-value à celle-ci, ne serait-ce que par le seul intérêt « de sentiment » qu'elle apporte, car le paysan aura toujours plus de plaisir à puiser, plus ou moins à sa guise, le bois qui lui est nécessaire dans sa forêt, qu'à l'acheter au dehors et à toucher le dividende d'une action de société forestière. Il importe de favoriser l'individualisme agricole dans le bon sens du mot; et la mise en commun des forêts privées est un glissement, combien léger en apparence, vers une sorte de communisme peu propre à maintenir l'amour de la terre; le facteur psychologique que nous venons de signaler nous paraît devoir passer avant toute autre considération. Sans doute, il est regrettable que la forêt privée soit en maints endroits moins bien soignée que la forêt publique; mais l'essentiel est de laisser, à chaque fonds agricole, le plus d'attrait possible pour l'exploitant.

Nul ne peut prévoir les conditions économiques futures; c'est pourquoi il importe d'agir avec prudence et circonspection, de peser le pour et le contre, et de ne pas favoriser la disparition de la petite propriété privée, agricole ou forestière, sans se dire que cette disparition sera définitive et peut-être regrettée plus tard par nos descendants.

*E. Graff.*

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Zurich, du 6 au 9 août 1939

En cette année d'Exposition nationale, au cours de laquelle Zurich voit défiler dans ses murs nombre des plus importantes sociétés de notre pays, les forestiers suisses se devaient de siéger sur les bords de la Limmat. Cela d'autant plus que, comme nous le savons, la forêt forme pour la première fois une division spéciale de cette grande manifestation, au même titre que les autres branches de notre activité nationale. Le principe établi jusqu'ici, suivant lequel l'assemblée est complétée par des excursions, en a subi une légère entorse, mais une fois n'est pas coutume.

Près de 200 sociétaires avaient répondu aux appels pressants et répétés des organisateurs, et nombreuses étaient les dames qui cette fois avaient tenu à être des nôtres. Notons enfin que l'organisation de cette assemblée fut mise sur pied d'une façon impeccable par les forestiers zurichois, notre comité et son dévoué trésorier, les autorités de Zurich étant par trop mises à contribution cette année pour que l'on pût songer à demander leur collaboration, comme cela se fait en général.

La réunion débute officieusement le *dimanche 6 août*, vers 20 h., dans les diverses pintes régionales de l'Exposition. Officiellement, elle fut ouverte le *lundi matin 7 août*, dans la salle des séances du « *Rathaus* » zurichois. Le procès-verbal de cette assemblée sera publié dans les pages du « *Journal* »; aussi ne nous étendrons-nous pas à ce sujet. Ce ne fut du reste qu'une séance administrative, dépourvue de toute conférence, ce qui permit de la liquider dans un temps qui bat certainement tous les records établis jusqu'ici ! Le canton et la ville de Zurich avaient tenu à s'associer directement à cette réunion; nous avons ainsi eu le plaisir d'y noter la présence de leurs délégués, M. *Nobs*, conseiller d'Etat, et M. *Stirnemann*, municipal.

Le banquet qui suivit, servi dans une des salles du nouveau « *Bâtiment des Congrès* » — qui a remplacé l'ancienne « *Tonhalle* » — nous a permis de déguster un vin d'honneur authentiquement zurichois, provenant des caves de la Ville. Au dessert, nous avons eu le plaisir d'entendre M. le conseiller d'Etat *Nobs* apporter, dans une forme très pittoresque, le salut de Zurich aux forestiers suisses. M. *Grivaz*, président de notre société, le remercia au nom de tous les congressistes et salua spécialement l'un de ceux-ci, M. *Th. Weber*, ancien inspecteur forestier cantonal de Zurich, qui vient de prendre sa retraite, après avoir servi durant 32 ans les forêts de son canton. M. *Weber* prit ensuite la parole pour nous parler de la dernière œuvre à laquelle il a directement collaboré : le pavillon du bois de l'Exposition, en nous donnant spécialement un petit aperçu de quelques-unes des difficultés qu'il fallut surmonter pour mener à chef cette œuvre si réussie.

Le programme de l'après-midi prévoyait la projection d'un nouveau film forestier, dans la grande salle de cinéma de l'Exposition. Malheureusement, bien que les organisateurs eussent réservé ce local plusieurs mois à l'avance, il était occupé et il fallut renvoyer cette séance cinématographique au lendemain. Les congressistes se sont donc dispersés sur les rives du lac, visitant individuellement les différents pavillons qui s'y dressent, beaucoup réservant leur première visite, à tout seigneur tout honneur, à la division « *Notre Bois* ». D'autres journaux ont suffisamment parlé de l'Exposition pour qu'il soit superflu d'y revenir, et l'on a ici-même déjà montré ce qui avait été fait pour que le bois soit dignement présenté aux yeux du public. Il nous sera néanmoins permis de relever l'intérêt très grand manifesté par tous les visiteurs pour toutes les parties de notre pavillon; beaucoup, qui igno-

raient tout de ce travail, seront certainement repartis avec une plus juste idée de l'importance de la forêt pour notre économie générale. Espérons que le gros effort fait par les propriétaires sera couronné d'un succès complet et que nous rencontrerons dorénavant, dans tous les milieux, davantage de compréhension pour la forêt et l'activité des forestiers.

A 18 heures, ce fut l'embarquement sur un des plus gros bateaux de la flotille zurichoise, le « *Wädenswil* », qui nous conduisit faire une agréable promenade jusque devant Meilen et Horgen, avant de nous déposer à *Rüschlikon*, où était préparé le souper. Au cours de celui-ci, servi à l'Hôtel Belvoir, qui dans une situation splendide domine tout le lac, notre président salua le successeur de M. Th. Weber à la tête du corps forestier zurichois, M. l'inspecteur cantonal *Grossmann*. Ce dernier répondit en adressant un fort galant salut aux dames, qui, comme nous l'avons dit plus haut, étaient venues spécialement nombreuses à Zurich. Après une courte partie familière, ce fut le retour vers la ville, où la soirée se prolongea par petits groupes, suivant les goûts de chacun.

*Mardi 8 août.* Pour que l'on ne puisse pas accuser la Société forestière suisse de se réunir sans aller en forêt, une excursion avait été organisée, à laquelle prirent part environ 80 sociétaires. Cette course, placée sous le signe du remaniement parcellaire de forêts privées, conduisit les forestiers à travers les massifs résineux si disparates qui revêtent la crête du *Pfannenstiel*. Le problème du remaniement parcellaire a été résolu ici par la fondation, dans les années 1908 à 1910, d'une Corporation forestière, chaque propriétaire cédant son terrain contre un « droit », sorte d'action de la société. Avant de voir comment le même problème fut solutionné dans d'autres parties du canton, nous voulons extraire les chiffres suivants des données fournies par l'Inspection cantonale des forêts.

Au *Pfannenstiel*, la Corporation forestière de Meilen possède un mas de 65 ha environ, divisé autrefois en 110 parcelles appartenant à 70 propriétaires; de ceux-ci, 74 %, possédant 67 % de la surface, se déclarèrent d'accord avec l'opération envisagée; les autres durent alors se soumettre. Avant le remaniement, ces forêts, traitées pour la plupart par la méthode des coupes rases, ne possédaient aucune dévastation rationnelle. Depuis la fondation de la Corporation, 1800 m de chemins régulièrement empierrés ont été construits, les coupes à caractère jardinatoire introduites et les méthodes modernes de traitement appliquées à ces peuplements. Le résultat de tout ce travail peut être indiqué très sommairement par les quelques chiffres suivants, extraits du plan d'aménagement de 1925 et de sa révision en 1935.

	1925	1935
Matériel sur pied à l'hectare . . . . .	269 m <sup>3</sup>	357 m <sup>3</sup>
Possibilité des produits principaux . . . . .	250 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>

	avant 1924	1925—1935
Exploitations annuelles (produits principaux)	205 m <sup>3</sup>	248 m <sup>3</sup>
Produit net annuel . . . . .	2197 fr.	3527 fr.

Ces chiffres se passent de tout commentaire et montrent clairement les progrès réalisés.

Du cas particulier, la discussion s'étendit très rapidement à la question en général, et se poursuivit, très animée, durant la collation aimablement offerte par le canton de Zurich, et jusqu'au dîner.

Le principe de ces remaniements étant généralement admis, par tous ceux qui s'en occupent d'une façon désintéressée, voyons quelles sont les possibilités qui existent pour le réaliser pratiquement. La première, celle qui a été appliquée à Meilen, et qui consiste en un abandon du droit de propriété et en la constitution d'une Corporation, est certainement la plus complète. Son gros désavantage est que, justement, le propriétaire n'abandonne pas volontiers son droit et qu'il est très difficile de le « déposséder » ainsi de son terrain. Aussi la seconde solution, consistant en un véritable remaniement parcellaire avec échange de surfaces, a-t-elle beaucoup plus de chances de réussir. C'est cette solution qui est le plus couramment utilisée actuellement à Zurich, et 12 de ces remaniements sont exécutés, ou sont en voie d'exécution, s'étendant sur 1074 ha, et comprenant 1000 propriétaires et 4970 parcelles.

D'autres systèmes, comme la création d'associations de propriétaires et l'engagement d'un garde patenté, ou l'achat systématique par de gros propriétaires des petites parcelles sises à la limite de leurs bois, ne concourent pas au même but et sont à délaisser en faveur des deux autres, spécialement de la seconde. Telles sont les conclusions qui découlent du rapport cantonal sur la question et de la discussion intervenue au Pfannenstiel.

Le dîner qui suivit fut servi à *Küsnacht*; puis ce fut le retour à Zurich, pour assister, à 16 heures, à la représentation cinématographique prévue pour la veille. Le film — « Segen des Waldes » — fut introduit par son instigateur, M. H. Winkelmann, directeur de l'Office forestier central suisse. Il nous fit bien remarquer que cette bande n'avait pas été tournée pour des professionnels, mais qu'elle voulait atteindre avant tout le grand public, lui montrer quelle est la signification de la forêt, le travail des forestiers, et éveiller en lui amour et compréhension pour cette richesse nationale si souvent méconnue.

Il nous annonça, en outre, que des copies pourront être obtenues en location au bureau de l'Office, à Soleure, et qu'une version française est en préparation. Ajoutons enfin qu'un extrait, d'une durée de 15 minutes environ, sera réalisé et passera sur les écrans de nos cinémas.

Puis la parole fut laissée au film qui nous conduisit dans les Grisons et nous fit assister à diverses phases de la transformation du bois, depuis le martelage, l'abatage, le transport — souvent fort diffi-

cile — jusqu'à l'utilisation finale si variée de ce produit, source de revenus dont l'importance est insoupçonnée du public. Les applaudissements de l'auditoire dirent suffisamment à ses auteurs quelle fut l'impression laissée par ce film, qui marquera certainement dans les annales forestières de notre pays.

Et ce fut la dislocation, chacun profitant dès lors du temps qui lui restait pour compléter la visite des divers pavillons de l'Exposition.

Nous ne voudrions pas terminer sans remercier encore bien vivement tous les organisateurs de cette réunion, réussie en tous points, ni sans souhaiter que tous les efforts faits cette année, par les administrations forestières publiques et privées, soient couronnés du plus franc succès, pour le bien de la forêt et de tout le Pays.

G.-H. Bornand.

---

**Rapport annuel du comité permanent de la Société forestière suisse sur l'exercice 1938/1939, présenté par son président M. F. Grivaz, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne, à l'assemblée générale de Zurich, le 7 août 1939.**

*Messieurs,*

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de votre comité sur son activité pendant l'exercice 1938/1939.

Au cours de cette année, quatre séances ont été tenues et de nombreuses affaires ont été liquidées par voie de circulation. Les séances ont toujours été empreintes du meilleur esprit et nous saissons l'occasion pour exprimer à nos collègues du comité notre reconnaissance pour leur précieuse et effective collaboration.

*Sociétaires.*

Cette année, la liste des décès est particulièrement longue. En novembre 1938, M. le Dr *Oswald*, ancien conseiller d'Etat à Lucerne, est décédé, à l'âge de 67 ans. Grand propriétaire de forêt, il s'intéressait à tout ce qui la touche et, plus particulièrement, au traitement jardinatoire qu'il s'efforçait d'appliquer dans ses propriétés. Il faisait partie de l'Association forestière lucernoise, dont il était un membre assidu.

En décembre, à l'âge de 70 ans, M. le colonel *Arnold Spychiger* est décédé à *Langenthal*. Commerçant, il fut aussi un grand industriel. Il a su donner un essor tout spécial à la vie économique et aux institutions sociales de sa ville natale. Il faisait partie de nombreux conseils d'administration, entr'autres de la « Société romande d'imprégnation » et de la « Société d'injection des bois ».

En janvier 1939, à l'âge de 77 ans, M. l'ancien inspecteur forestier *Ed. Schmid, de Grono*, nous fut repris. Pour honorer sa mémoire, nous ne saurions mieux faire que citer ces paroles d'un de ses concitoyens : « C'était l'homme le plus connu du Misox et de Calanca, estimé à

cause de son savoir et de sa haute conscience, à cause de sa modestie; de sa bonté et de sa grande sensibilité. »

En février, M. le Dr *Carl Schröter*, ancien professeur de botanique systématique à l'Ecole polytechnique fédérale, membre d'honneur de notre société, a été emporté brusquement, à l'âge de 84 ans. Pendant plus de 48 ans, cet homme admirable, au cœur si bon et généreux, a enseigné aux forestiers une science qu'il savait rendre vivante par son incomparable don de pédagogue. Tous ceux qui l'ont approché, et nous en fûmes tous, étaient instantanément saisis par sa bonté rayonnante et surtout par cette qualité, rare chez un grand savant, une bienveillance extrême envers les moins doués. Le Dr Schröter a grandement honoré notre pays.

En avril, M. *Jacob Bollhalder*, président de la commune de Alt-St-Johann, canton de St-Gall, est décédé à l'âge de 76 ans. C'était un homme de grande activité, connaissant à fond son pays du haut Toggenburg. Le personnel forestier de son canton a perdu en lui un soutien fidèle et la forêt un défenseur fervent.

Le 24 juin, nous parvenait la triste nouvelle de la mort, à l'âge de 61 ans, de M. *Gabriel Berthoud*, ancien inspecteur forestier à Aubonne. Il y a dix ans déjà, M. Berthoud avait dû résilier ses fonctions pour cause de maladie. A ce moment, ce fut un deuil pour le service forestier, car c'était un homme doué d'une rare intelligence et d'une grande distinction. Comme sylviculteur et comme technicien, il laisse le souvenir d'un fonctionnaire de valeur qui n'a pu rendre au pays les services qu'il aurait été en mesure de rendre, trop tôt touché par la maladie.

Enfin, en juillet dernier, est décédé, à l'âge de 59 ans, M. *Ernest Benz* de Zurich, un technicien de valeur et un ami de la forêt. M. Benz s'était spécialisé dans la construction et la représentation des machines travaillant le bois et dans l'installation de scieries. M. Benz avait un nom dans ce milieu.

Nous vous prions de vous lever pour honorer la mémoire de tous ces disparus, dont nous garderons tous le meilleur souvenir.

A côté de ces décès, nous avons eu deux démissions à enregistrer.

En compensation de ces pertes, 17 nouveaux membres ont été reçus dans la Société, ce qui augmente notre effectif de neuf unités, à la fin de l'exercice.

Au 30 juin 1939, notre Société comptait : 8 membres d'honneur, 513 membres ordinaires suisses et 10 membres ordinaires étrangers.

Ce total de 531 sociétaires montre l'augmentation réjouissante de notre effectif.

#### *Finances.*

Pour le détail, nous nous en référons à la publication des comptes et du budget, dont vous avez tous connaissance.

Nous relevons seulement le déficit élevé d'exploitation de nos périodiques et les dons de 200 fr. de la *Société vaudoise de sylviculture*

et de 200 fr. du *Fonds Conrad Bourgeois*, à Lausanne, pour faciliter l'édition du « Journal forestier ». Peut-être d'autres groupements pourraient-ils suivre ce geste !

En résumé, les comptes correspondent aux budgets que vous avez admis.

La fortune de la *Société* proprement dite est, au 30 juin 1939, de 10.064,20 fr., soit de 358,90 fr. inférieure à son état au 30 juin de l'année précédente.

Le *fonds de publicité* possède, au 30 juin 1939, 16.381,45 fr. et enregistre une diminution de 2646,05 fr., provenant de la publication de l'ouvrage édité à l'occasion de l'Exposition nationale. Nous remercions les cantons qui alimentent ce fonds.

Le *fonds Morsier* continue à capitaliser, puisqu'il a augmenté de 663,60 fr. et atteint, au 30 juin, la somme de 18.939,10 fr. Nous rappelons que ce fonds est à disposition des membres, pour leur faciliter des voyages d'études.

Nous remercions très vivement notre dévoué caissier M. *Fleisch* qui a bien voulu, pour une seconde période, continuer cette charge lourde de travail.

M. *Fleisch* ne ménage ni son temps, ni ses peines pour défendre nos finances et tenir une comptabilité parfaitement bien ordonnée.

#### *Périodiques.*

Il vous intéressera de savoir que la « *Zeitschrift* » paraît en 1009 exemplaires et le « *Journal* » en 564. La diminution du nombre des abonnés continue à s'accentuer et nous venons vous demander de faire une propagande plus active. Il faut absolument enrayer cette régression et chercher, au contraire, à procurer de nouveaux abonnés. Il s'agit là d'une question vitale pour nos journaux et votre comité croit de son devoir d'attirer votre attention sur ce point.

Mais il n'y a pas que cette diminution d'abonnés qui est inquiétante, il y a celle des collaborateurs à nos rédacteurs. MM. *Badoux* et *Knuchel* se plaignent, chaque année davantage, de votre abandon et de la difficulté qu'ils rencontrent à trouver, chaque mois, de quoi remplir un cahier de leur journal. Et pourtant que d'observations faites en forêt, que de résultats obtenus pourraient être publiés par vous tous, chers collègues ! Point n'est besoin de grands articles, car ce sont les communications courtes des praticiens qui ont toujours rencontré le plus vif succès auprès de nos lecteurs. Il est de votre devoir, Messieurs, de travailler un peu pour notre Société.

Nous voulons remercier nos deux dévoués rédacteurs pour le grand travail qu'ils accomplissent. Nous félicitons tout particulièrement M. *le professeur Badoux*, qui termine un quart de siècle à la direction du « *Journal forestier* » et nous prions son fils de lui remettre ce modeste souvenir, en témoignage de reconnaissance.

Un de nos membres nous a chargés d'étudier la question de la fusion de nos deux périodiques et celle de la suppression de la publication de suppléments. Nous avons examiné ces demandes avec la plus grande attention et nous sommes arrivés à la conclusion, unanimes et en plein accord avec nos deux rédacteurs, qu'une fusion serait des plus regrettables et serait certainement un recul. Le nombre des abonnés au « Journal forestier » diminuerait d'une façon inquiétante. Si, pour des raisons financières, des modifications devaient intervenir plus tard, nous les verrions plutôt sous la forme d'une publication trimestrielle, au lieu de mensuelle, de nos périodiques.

Quant à la suppression des suppléments, unanime aussi, votre comité estime qu'il ne saurait en être question, ces publications faisant honneur à notre Société.

#### *Suppléments et publications.*

Il n'y a pas eu de supplément publié pendant le dernier exercice. La vente de nos publications, en dépôt à Berne chez notre imprimeur MM. *Büchler et Cie*, devient nulle. Nous pensons qu'il est du devoir du comité de chercher les moyens de liquider quelques stocks importants qui, chaque année, perdent de leur valeur. La somme de 162,75 fr., produite par la vente pendant l'exercice, est dérisoire.

#### *Exposition nationale.*

M. Henne, ancien inspecteur fédéral des forêts, membre d'honneur de notre Société, s'est créé un nouveau droit à notre reconnaissance. Après avoir établi une « *Table des matières de nos périodiques* », dont chaque année nous sentons grandir l'utilité, après avoir édité une « *Table des auteurs* » indispensable, M. Henne a bien voulu écrire bénévolement une publication sur l'*Influence de la Société forestière suisse sur la sylviculture de notre pays de 1843—1937*, à l'occasion de l'Exposition nationale. Nul mieux que lui n'était préparé à ce travail et ne pouvait remplir cette tâche. Il l'a fait avec sa conscience habituelle, avec précision et nous croyons savoir combien son travail a été apprécié par tous ceux qui l'ont reçu. C'est un résumé qui montre combien l'influence et l'action de notre Société ont été grandes en Suisse; combien d'initiatives heureuses, et importantes de conséquences, sont sorties de son sein et combien d'hommes éminents en ont fait partie. Nous vous remercions, M. Henne, de votre travail; nous vous remercions de votre grand dévouement à notre Société, puisque déjà maintenant, inlassable, vous nous offrez de travailler à une nouvelle publication destinée au centenaire de notre Société. Selon votre désir, vous avez reçu de quoi compléter votre bibliothèque, en témoignage bien modeste de notre reconnaissance.

A part cette publication, notre Société a participé à l'Exposition avec la présentation du tableau Biber. Ce tableau a provoqué différentes réactions, qui montrent combien les goûts artistiques des fores-

tiers diffèrent et combien le proverbe est vrai : « Des goûts et des couleurs, il n'en faut pas discuter. »

Afin de posséder, dans nos périodiques, une documentation complète sur le pavillon « Notre bois », sur l'initiative de M. le professeur Knuchel, une somme de 800 fr. a été mise à disposition de nos rédacteurs, en supplément du budget.

Nous pensons qu'il convient de féliciter chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette présentation de la forêt suisse, tous membres de notre Société. Nous savons combien leur travail a été ardu, hérissé d'obstacles, mais la réussite complète est là et doit compenser les difficultés qu'il a fallu surmonter.

#### *Recherches forestières.*

Vous avez retourné au comité, l'année dernière, le rapport qu'il vous présentait, sur l'importante question des moyens d'intensifier les recherches forestières, pour plus de précision. La même commission, composée de MM. Petitmermet, Knuchel, Burger, Winkelmann, complétée et présidée par votre serviteur, a repris cette étude au cours de deux séances. M. le Dr Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique et président de la Commission de surveillance de notre Institut de recherches forestières, a été orienté, lors de la dernière séance, sur nos intentions. Il nous a assuré de son appui le plus complet; qu'il en soit ici très chaleureusement remercié. M. le Dr Burger a établi un rapport dont vous avez tous connaissance. Les conclusions auxquelles la commission est arrivée peuvent se résumer dans une concentration des recherches à l'Institut fédéral de recherches forestières et une collaboration plus intense entre les différentes organisations s'occupant de mêmes travaux. Un rapport vous sera présenté, dans un instant, sur ce sujet.

#### *Article 8 des statuts.*

A Soleure aussi, vous avez demandé à notre comité de rechercher si l'*article 8* de nos statuts assurait une garantie suffisante aux membres de la Société pour être renseignés préalablement sur les questions importantes venant en discussion, lors d'une assemblée générale.

Après avoir examiné votre demande avec la plus grande attention, notre comité estime que cet article, tel qu'il est conçu, donne la garantie demandée; il ne voit pas la nécessité de le modifier, il faut seulement qu'un comité local en tienne compte.

#### *Règlement du fonds de publicité.*

Lorsque ce projet de règlement nous a été soumis, à Soleure, vous avez demandé au comité de le revoir et de préciser mieux certains points. Le nouvel article touchant la grandeur des subventions à accorder a été longuement discuté. Il a paru à votre comité que les travaux d'une grande portée générale devaient être, non pas seulement subventionnés, mais publiés entièrement aux frais de la Société. Cependant, craignant une disparition trop rapide du capital, il a

estimé dangereux d'introduire pareille disposition dans le règlement. Il vous demande de lui accorder la compétence nécessaire dans des cas tout à fait exceptionnels, sous réserve d'approbation, lors d'une assemblée générale, si la dépense est élevée. Ce règlement viendra en discussion.

*Insigne de sociétaire.*

Cette question a déjà été discutée en 1927, à Neuchâtel. Votre comité a estimé nécessaire de la reprendre, pour décharger les comités locaux de cette obligation de chaque fois confectionner un nouvel insigne. Si quelques-uns de ceux-ci ont été parfois très réussis, souvent ils l'ont été beaucoup moins. Nous nous sommes adressés à un artiste, M. L'Eplattenier, à La Chaux-de-Fonds et à la maison Huguenin, au Locle. Trois projets ont été retenus par le comité, dont vous avez reçu le dessin. Depuis, quelques projets ont été présentés par des membres de la Société, projets que nous mettons en circulation. Cette question sera mise en discussion.

*Vétérans.*

Votre comité a examiné, au cours de l'année, s'il ne convenait pas, au moment où tant de fonctionnaires sont mis à la retraite et placés dans des conditions financières plus restreintes, de créer une nouvelle catégorie de membres, celle de « membres vétérans ». Il est arrivé cependant à la conclusion que l'état des finances ne permettait pas de diminuer les ressources de la société et que le besoin de cette innovation ne paraissait pas actuellement se faire sentir. C'est pourquoi aucune proposition de notre part ne vous est faite.

*Messieurs,*

Voilà ce que fut notre activité. Si nous n'avons pas eu de décisions importantes à prendre, nous n'en avons pas moins liquidé de nombreux cas. Les procès-verbaux des séances, qui ont paru dans nos périodiques, vous ont renseignés sur les points que nous n'avons pas jugé nécessaire de reprendre dans ce rapport.

Que sera notre activité pendant l'exercice qui vient de commencer ? Nous pouvons vous assurer qu'elle contribuera au développement de notre Société, à chercher à la rendre toujours plus utile à la forêt, à notre pays.

Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est que cette activité puisse se déployer dans une atmosphère de paix et de concorde, c'est que nous sortions enfin du cercle vicié des menaces de guerre, dans lequel l'Europe entière se débat depuis de si nombreux mois.

Puisse ce nouvel exercice se poursuivre et se terminer dans la paix des peuples.

C'est notre vœu le plus cher, car il permettra à notre Société de continuer à remplir sa tâche.

## Assemblée générale, à Zurich.

### Procès-verbal de la séance administrative du 7 août, au « Rathaus » de Zurich.

A 10 heures, M. *F. Grivaz*, inspecteur cantonal des forêts à Lausanne, président en charge de la Société forestière suisse, ouvre la séance en présence de quelque 180 membres. Saluant M. *Stirnemann*, conseiller municipal de la ville de Zurich, il remercie les autorités zurichoises d'avoir assumé l'organisation de cette assemblée et rappelle que c'est, pour la septième fois déjà, que la société se réunit à Zurich, les autres réunions ayant eu lieu en 1847, 1875, 1892, 1916, 1924 et 1932. Messieurs H. *Badoux*, professeur à l'E. P. F., A. *Schlatter*, inspecteur fédéral des forêts et F. *Aubert*, inspecteur forestier à Rolle, ont fait excuser leur absence.

Le procès-verbal est tenu par MM. *H. Müller* (Soleure) et *A. Bourquin* (Soleure). MM. *E. Berberat*, inspecteur des forêts à Porrentruy, et *K. Ruedi*, adjoint forestier à Aarau, sont désignés comme scrutateurs.

Le président passe à l'ordre du jour, après que celui-ci ait été accepté tacitement par l'assemblée.

#### 1. Lecture du rapport présidentiel.

Ce rapport devant être publié ici même, nous ne le résumerons pas. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ses morts, nombreux cette année. Le président rappelle que M. le professeur *H. Badoux* fête son 25<sup>me</sup> anniversaire à la rédaction du « Journal forestier suisse » et lui fait remettre un plateau, en hommage reconnaissant de la Société.

#### 2. Comptes de l'exercice 1938/1939.

Un extrait des comptes a été publié dans les organes de la Société et se trouve entre les mains des membres présents. M. *O. Roggen*, inspecteur des forêts à Morat, propose, au nom des reviseurs, d'accepter les comptes de l'exercice écoulé, de donner décharge au caissier et de remercier le comité permanent et le caissier pour leur excellente gestion. La proposition est acceptée par l'assemblée.

#### 3. Budget pour l'exercice 1939/1940.

Le budget, tel qu'il a été publié dans les organes de la Société, est accepté.

#### 4. Désignation du lieu de réunion en 1940.

En vrai Romand, M. *Grivaz* désire présider une réunion de la Société en Suisse romande et, d'entente avec les intéressés, propose au nom du comité permanent le canton de *Fribourg*. C'est la seule proposition et l'assemblée l'accepte.

M. *A. Remy*, inspecteur cantonal des forêts à Fribourg, remercie l'assemblée de son choix. Il lui assure que tout sera mis en œuvre pour qu'elle soit bien reçue et invite les membres à venir nombreux à Fribourg.

### 5. Questions administratives importantes.

#### a) Développement des études sur le bois.

M. E. Schönenberger, inspecteur des forêts à Tavannes, présente le rapport du comité permanent. Dans la commission consultative, M. Grivaz a remplacé M. Winkelmann à la présidence. Un rapport a été rédigé et publié dans les organes de la Société (voir « Journal forestier », p. 185). Le comité invite l'assemblée à en accepter les conclusions.

Sans opposition, l'assemblée accepte le rapport du comité permanent et lui laisse le soin d'agir suivant les directives qu'il contient. M. Grivaz engage encore les membres de la Société à collaborer plus activement à cette question, spécialement en publiant leurs observations dans les périodiques de la Société, souvent en mal de matière.

#### b) Fonds de publicité.

M. W. Omlin, inspecteur cantonal des forêts à Sarnen, rapporte au nom du comité permanent. A la suite de la proposition Bavier, quelques changements ont été apportés au projet de règlement présenté, l'an dernier, à l'assemblée de Soleure. Le nouveau projet, qui a été adressé à tous les participants à l'assemblée, est accepté sans opposition.

#### c) Insigne de sociétaire.

M. H. Jenny, adjoint cantonal à Coire, présente le rapport du comité permanent. En remettant en discussion cette question, qui en 1927 avait déjà fait l'objet de délibérations, le comité se propose d'éviter des ennuis et des frais aux comités locaux d'organisation. D'autre part, il pense apporter ainsi une solution à la question soulevée ici et là d'un insigne professionnel. Cinq projets d'insigne sont présentés, trois par le comité, un par M. Frei et un par M. Winkelmann. Deux questions se posent : opportunité d'un insigne; genre et forme de l'insigne.

Le président met en discussion la question de l'opportunité.

M. B. Bavier, inspecteur cantonal des forêts à Coire, est opposé à un insigne. M. V. Ruffy, inspecteur des forêts à Lausanne, lui répond qu'il ne s'agit pas d'une plume sur le chapeau, mais d'un insigne modeste, qui, de toute façon, se porte aux assemblées annuelles. On éviterait des frais. M. H.-G. Winkelmann, directeur de l'Office forestier central suisse à Soleure, rappelle que la Société des forestiers de l'ancienne Tchécoslovaquie avait fait une heureuse expérience avec un insigne permanent. Un tel insigne ne peut que contribuer à une union plus étroite des membres. La Société n'est pas compétente pour décider d'un insigne professionnel. M. E. Lozeron, inspecteur cantonal des forêts à Neuchâtel, estime qu'un insigne aurait une utilité incontestable et propose un vote affirmatif.

Le président met aux voix la question de l'opportunité. Par 59 voix contre 55, c'est-à-dire avec un bon tiers d'abstentions, la question d'un insigne est rejetée, comme elle l'avait été déjà à Neuchâtel.

Pendant la discussion, M. le conseiller d'Etat Nobs, mandaté par le Conseil d'Etat de Zurich, entre dans la salle. Il est salué par quelques paroles du président et par les applaudissements de l'assemblée.

En fin de séance, le président remercie M. le professeur Schädelin pour l'article qu'il a publié dans le numéro spécial de la « Neue Zürcher Zeitung ». Les propositions qu'il contient seront discutées à la prochaine assemblée.

A 11 heures, la séance est levée.

*Soleure, le 15 août 1939.*

Le secrétaire : *A. Bourquin.*

---

*Crans sur Sierre, le 12 août 1939.*

**Au comité de la Société forestière suisse.**

*Monsieur le président et Messieurs,*

Lors de la dernière assemblée générale de notre Société, à laquelle je fus, à mon grand regret, empêché d'assister, votre comité a eu la gracieuseté de me faire remettre, par l'intermédiaire de mon fils Eric Badoux, un très beau plateau en étain, avec dédicace.

Cadeau que m'a valu le fait d'être depuis 25 ans à la tête de la rédaction du « Journal forestier suisse », l'un des organes de notre Société.

Si j'avais été présent à cette assemblée, je n'aurais pas manqué de remercier, à cette occasion, les nombreux et fidèles collaborateurs, grâce à l'aide desquels il m'a été possible de remplir ma tâche jusqu'ici. Et j'aurais volontiers, à ce propos, évoqué le souvenir de celui qui fut le plus zélé d'entr'eux, le regretté *Albert Pillichody*.

Soyez assurés, Monsieur le président et Messieurs, que votre très aimable attention m'a profondément touché. Ce beau cadeau est un précieux encouragement, qui me permettra, je l'espère tout au moins, de continuer quelque temps encore la tâche que notre Société m'a fait l'honneur de me confier, voilà 25 ans déjà.

Je viens vous exprimer, Messieurs, ma chaleureuse reconnaissance pour cette si aimable attention.

C'est dans ces sentiments que je vous prie, Monsieur le président et Messieurs, d'agrérer l'expression de mes sentiments très cordiaux.

*H. Badoux.*